

AR Prefecture

016-211601380-20241216-DCM202412_07-DE

Reçu le 17/12/2024

Publié le 17/12/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
De la Commune de FLEAC**

Nombre de conseillers en exercice : 26 - présents : 20 - votants : 23 dont 3 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE , à la mairie de FLEAC le lundi 16 décembre 2024 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
--	---

Date de la convocation du Conseil municipal : le 10/12/2024

PRESENTS :

Mmes GINGAST, CHAUVEAU, AUDRA, BEL, DESACHY, BADALIAN, CHEMINADE, JUIN, PLAIN, RANIVOALISON, VASLIN,

MM. DAVIAUX, FREMINET, CALANDRAUD, CHAUVAUD, GUINET, LAGARDE, LOJEWSKI, NICOLAS, SOGUEL

ABSENTS EXCUSES :

MM. LABROUSSE, MORIN, MOUHICA et Mmes LAINE, DIABY et GOMES DA COSTA

POUVOIRS : De M. LABROUSSE à Mme CHAUVEAU

De Mme LAINÉ à Mme GINGAST

De M. MOUHICA à M. CALANDRAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien CHAUVAUD

Délibération : 2024-12-07

Finances - Dépenses d'investissement 2025 – Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement avant le vote du budget 2025

Rapporteur : Hélène GINGAST

Mme le rapporteur informe le Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-1 dispose que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril 2025, l'assemblée délibérante peut autoriser le Maire à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2025 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024.

Afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services municipaux, Mme le rapporteur propose à l'assemblée d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'équipements avant le vote du budget 2025 et sans dépasser un quart des crédits inscrits au budget 2024 comme suit :

AR Prefecture

016-211601380-20241216-DCM202412_07-DE
Reçu le 17/12/2024
Publié le 17/12/2024

Libellés par opération	Budget 2024 (BP + DM hors RAR 2023)	Autorisation avant le vote du budget 2025
Opération 264 - Chalonne	31 000,00 €	7 750,00 €
Opération 269 – Hôtel de ville	358 140,00 €	89 500,00 €
Opération 278 – Centre technique	32 000,00 €	8 000,00 €
Opération 285 – Ecole Maternelle	6 500,00 €	1 625,00 €
Opération 299 – Salle des Fêtes	130 080,00 €	32 500,00 €
Opération 304 - Château	131 320,00 €	32 800,00 €
Opération 315 – Restaurant scolaire	7 700,00 €	1 925,00 €
Opération 324 - Garderie	9 000,00 €	2 250,00 €
Opération 345 – Groupe scolaire	23 205,00 €	5 800,00 €
Opération 348 - MJC	11 000,00 €	2 750,00 €
Opération 351 - Voirie Divers	242 000,00 €	17 500,00 €
Total autorisations 2025		202 400,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Madame le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité de suffrages exprimés par 23 voix pour, zéro contre et aucune abstention, DECIDE D'AUTORISER Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'équipements avant le vote du budget 2025 et sans dépasser un quart des crédits inscrits au budget 2024.

Fait à Fléac, le 16 décembre 2024,

Pour copie conforme
Le Maire,
Hélène GINGAST

Certifiée exécutoire compte tenu de:

Transmission à la préfecture le: 17 DEC. 2024

Réception du: 17 DEC. 2024

Mise en ligne le: 17 DEC. 2024

Le Maire,

Hélène GINGAST

